

CODE DE VIE
École secondaire Frenette

Année scolaire 2018-2019

En élaborant un code de vie, l'école encadre dans un recueil les comportements attendus et énonce les conséquences éducatives qui en découlent. Le code de vie devient ainsi le contrat social qui lie toute personne qui fréquente l'école secondaire Frenette. Notre code de vie n'est pas une liste exhaustive de toutes les situations possibles dans une école. Conséquemment, la direction de l'école se réserve le droit de faire les interventions qui s'imposent.

Le code de vie s'applique aussi lors de sorties scolaires, parascolaires et voyages organisés par l'école.

J'ai pris connaissance des règlements de l'école pour l'année scolaire 2018-2019 et je m'engage à les respecter.

Nom de l'élève : _____

Signature du parent ou tuteur: _____

Encadrement des élèves

À l'école secondaire Frenette, les attentes comportementales sont communes, partagées et enseignées.

Notre structure d'encadrement est basée sur un principe d'intervention en cascade.

Niveau 1 : L'intervention en classe et les suivis à faire

Niveau 2 : la référence au tuteur (le cas échéant)

Niveau 3 : référence à la direction

COMPORTEMENTS ATTENDUS

Le code de vie et les attentes comportementales sont étroitement liés aux valeurs véhiculées dans l'école secondaire Émilien-Frenette. Nos valeurs sont la fierté, le respect et la responsabilité.

SALLES DE CLASSE	<ul style="list-style-type: none">✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre.✓ Je participe activement aux activités proposées et je fais le travail demandé.✓ Je persévère face aux difficultés rencontrées.✓ Je lève ma main pour demander le droit de parole et j'attends le droit de parole.✓ Je demeure en silence lorsqu'une personne parle.✓ Je suis à l'heure.✓ J'ai mon matériel.
LABORATOIRE D'INFORMATIQUE	<ul style="list-style-type: none">✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre.✓ Je laisse les lieux et le matériel tels qu'ils étaient au départ.✓ Je fais le travail demandé.✓ J'éteins ma session de travail correctement et je replace ma chaise en quittant.✓ J'utilise les sites permis seulement.✓ Je respecte les règles qui sont propres à ce lieu.

LABORATOIRES DE SCIENCES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je participe activement aux activités proposées. ✓ Je prends soin du matériel qui m'est prêté. ✓ J'exécute le travail selon les consignes. ✓ Je suis les consignes de sécurité.
GYMNASSE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je porte la tenue sportive de l'école. ✓ Je participe activement aux activités proposées. ✓ Je respecte les limites et les différences de chacun. ✓ Je pratique les sports de façon sécuritaire. ✓ Je place un cadenas obligatoirement sur mon casier pour mes effets personnels. ✓ Interdiction de manger dans les vestiaires.
LOCAL DE RETRAIT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je me calme et je me contrôle. ✓ Je communique avec calme dans mes paroles et mes gestes. ✓ Je respecte l'adulte qui m'accueille. ✓ Je m'assois sur la chaise désignée. ✓ Je participe à la résolution du problème. ✓ Je collabore avec l'adulte. ✓ Je fais le travail demandé.
AGORA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Interdiction de manger dans l'agora.
CAFÉTÉRIA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre notamment en nettoyant ma place avant de quitter. ✓ Je ramasse mes déchets.

BIBLIOTHÈQUE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je participe activement aux activités de lecture proposées. ✓ Je respecte les règles qui sont propres à ce lieu.
CORRIDORS ET CASIERS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je respecte l'espace des autres. ✓ Je circule calmement. ✓ Je conserve le casier que l'on m'a assigné en début d'année et j'en suis responsable. ✓ Je place un cadenas obligatoirement sur mon casier et je garde mon numéro pour moi.
TOILETTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je ne flâne pas
COUR D'ÉCOLE ET PLATEAUX EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je participe aux activités sportives de façon sécuritaire. ✓ J'utilise le passage piétonnier pour me rendre sur la rue Gauthier.
AUTOBUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je prends l'autobus qui m'a été assigné. ✓ Je respecte les consignes de sécurité. ✓ Je suis respectueux en tout temps.
EN GÉNÉRAL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'exprime mes sentiments amoureux de façon discrète et respectueuse ✓ Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre. ✓ Je suis respectueux en langage et en gestes avec les personnes qui m'entourent. ✓ Je porte l'uniforme de l'école. ✓ Je collabore lors d'une intervention avec un adulte.

RÈGLES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE FRENETTE

PRÉSENCE À L'ÉCOLE

Je me présente à l'école à tous les jours et j'assiste à tous mes cours.

La déclaration des absences

En cas d'absence motivée: le parent avise par téléphone uniquement le secrétariat **avant 9 h** le jour de l'absence. Il est possible de laisser un message dans la boîte vocale.

Dans le cas où le parent aurait omis d'aviser le secrétariat: ce dernier devra motiver l'absence avant le lendemain **10h30**. Il est possible de laisser un message dans la boîte vocale. **Après ce délai, nous considérons qu'il s'agit d'une absence non-motivée.**

Les coordonnées du secrétariat sont: 450 438-4108 poste 3328

La gestion des cas d'absences non-motivées

L'élève sera convoqué le lendemain de son absence et devra assumer une reprise de temps au local « Zéro absence ». La reprise de temps se fait sur l'heure du dîner.

L'élève qui n'assume pas cette conséquence, sera suspendu sur le champ.

La gestion des cas récurrents d'absentéisme

L'élève pourrait être suspendu. D'autres types d'interventions tels que reprise de temps après les heures de classe sont possibles.

Les parents seront convoqués à une rencontre avec la direction.

<p style="text-align: center;">ENTRÉE ET SORTIE</p>	<p>Lorsque j'arrive ou je quitte l'école, je dois emprunter la sortie des élèves située dans la cour arrière (porte 7).</p> <p>À son arrivée, l'élève entre directement sur le territoire de l'école.</p> <p>Les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire ainsi que ceux ayant une autorisation parentale pourront sortir du territoire durant la pause du dîner*. Autrement, aucune sortie du territoire ne sera autorisée entre 9h00 et 16h00.</p> <p>À son départ, l'élève quitte immédiatement le territoire ou entre directement dans l'autobus</p> <p>*La sortie du territoire est un privilège qui peut être en tout temps retiré à un élève ou à un groupe d'élèves (relié à la conformité au code de vie).</p>	
<p style="text-align: center;">PONCTUALITÉ</p>	<p>Je suis à l'heure à mes cours. Je suis assis et prêt à travailler au son de la deuxième cloche.</p>	<p>Étape 1 L'ENSEIGNANT déclare l'absence non motivée et gère le retard.</p> <p>Étape 2 Dans le cas où l'équipe d'intervenants évalue que l'élève est dans une situation de retards chroniques et non motivés, une suspension à l'interne pourrait être imposée. De plus, une évaluation de la situation est effectuée par le tuteur.</p>

<p style="text-align: center;">PORT DE L'UNIFORME</p>	<p>En tout temps, à l'intérieur et sur le territoire de l'école, je porte la tenue vestimentaire approuvée et reconnue par le Conseil d'Établissement de l'année en cours.</p> <p>Dès mon entrée à l'école, je dépose mon manteau, ma veste, mon foulard, ma casquette ou tout autre accessoire à mon casier.</p> <p>Je laisse à mon casier tous les accessoires inutiles à mon apprentissage (sac à main, sac à dos, etc.)</p>	<p>Étape 1 L'enseignant demande à l'élève de trouver un vêtement pour se conformer à la tenue de l'école. Il indique un retard non motivé au dossier de l'élève. S'il ne peut se conformer, il est dirigé au local de retrait jusqu'à ce que la situation soit rétablie. La T.E.S. communique avec les parents.</p> <p>Étape 2 L'élève reçoit une lettre d'avertissement à remettre aux parents. Il assume une retenue.</p> <p>Étape 3 L'élève retourne à la maison et doit revenir avec ses parents. Lorsqu'ils ne peuvent se présenter, l'élève se rend au local de retrait pour une suspension à l'interne.</p>
<p style="text-align: center;">DÉPLACEMENT DANS L'ÉCOLE</p>	<p>Lorsque l'adulte m'y autorise, je me déplace dans l'école, pendant les périodes de cours, j'apporte avec moi mon agenda, avec la signature de l'intervenant qui m'autorise à circuler.</p>	<p>L'élève qui n'a pas son agenda est retourné automatiquement en classe.</p>
<p style="text-align: center;">VANDALISME</p>	<p>Je suis responsable du matériel que l'école met à ma disposition : volumes, livres de bibliothèque, dictionnaires, matériel de laboratoire, casiers, bureaux, etc.</p>	<p>Étape 1 En cas de perte, de bris ou de vandalisme, j'assume les frais de remplacement ou de réparation. Des travaux communautaires me seront assignés.</p> <p>Étape 2 Une suspension à l'externe sera suivie d'un retour avec les parents et de la mise en place d'un plan d'action.</p> <p>Étape 3 Une plainte officielle pourrait être déposée contre l'élève auprès du service de police.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">VIOLENCE</p>	<p>J'adopte un comportement calme et sécuritaire. Je suis conscient qu'aucune bousculade ou bagarre n'est tolérée.</p> <p>Je reconnais que le harcèlement (gestes, paroles ou attitudes, médias sociaux), l'intimidation, le taxage et le vol sont des formes de violence répréhensibles et inacceptables.</p> <p>Je comprends que le plan de lutte à l'intimidation s'applique en tout temps.</p>	<p>Étape 1 La situation est analysée par l'équipe d'encadrement qui propose à la direction ou à tout autre membre identifié par la direction, des mesures à prendre. Les parents sont avisés.</p> <p>Étape 2 Selon la gravité de la situation, une suspension peut être imposée. Une suspension externe est imposée dans le cas de menaces graves ou de bataille.</p> <p>Étape 3 Des mesures d'expulsion ou de transfert dans un autre établissement pourraient être entreprises.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">USAGE Du TABAC, DE DROGUE ET D'ALCOOL</p>	<p>Je ne consomme pas de tabac, de drogue et d'alcool sur le territoire de l'école.</p> <p>Je ne suis pas sous l'influence de drogue ou d'alcool durant les heures de classe ou sur le territoire de l'école</p> <p>N.B : <u>la cigarette électronique est aussi interdite sur le territoire de l'école</u></p>	<p>Étape 1 Avis verbal et communication avec les parents</p> <p>Étape 2 Retenue du midi et communication avec les parents</p> <p>Étape 3 Suspension interne et communication avec les parents</p> <p>Étape 4 Suspension externe et communication avec les parents</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">APPLICATION DES LOIS PROVINCIALES ET FÉDÉRALES</p>	<p>Je suis conscient que les lois s'appliquent en tout temps.</p> <p>Je m'abstiens de me retrouver sur un lieu de consommation.</p> <p>Je suis conscient que je peux me rendre complice d'un acte criminel ou répréhensible au sens du présent code de vie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étant sur les lieux d'un délit • étant associé de près ou de loin aux individus impliqués dans le délit 	<p>Étape 1 La situation est automatiquement rapportée à la direction ou à un membre du personnel désigné. Les parents sont avisés.</p> <p>Étape 2 Selon la gravité de la situation, une suspension peut être imposée. Une plainte officielle peut aussi être déposée contre l'élève auprès du service de police. La Cour suprême du Canada a statué que les adultes en autorité dans l'école peuvent procéder à la fouille d'un élève et de son casier (propriété de l'école) s'ils ont un motif raisonnable de procéder.</p> <p>Lors de la fouille, la personne qui effectue la fouille est accompagnée d'un autre membre du personnel ou de la direction.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NOURRITURE</p>	<p>Je ne consomme ni apporte de boissons énergisantes à l'école.</p> <p>Afin d'assurer la sécurité des élèves allergiques, j'évite de consommer des noix et des arachides.</p>	<p>Étape 1 Avertissement verbal.</p> <p>Étape 2 Lorsque la sensibilisation ne donne pas de résultats, l'élève pourrait être appelé à faire des travaux communautaires.</p>

RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Considérant que dans un contexte scolaire, l'utilisation de certains objets tels qu'un lecteur de musique, et un téléphone portable, nécessite un encadrement;

L'École secondaire Frenette régit l'utilisation des objets électroniques de la façon suivante :

Utilisation	Contexte où c'est interdit	Contexte où c'est autorisé	Précisions
Filmer Photographier Utiliser des haut-parleurs afin d'amplifier sa musique personnelle Enregistrer	Partout sur le territoire (intérieur et extérieur)	Autorisé dans le cadre d'un projet pédagogique encadré	
Téléphoner avec un téléphone portable	À l'intérieur de l'école.	À l'extérieur de l'école	
Écouter de la musique Jouer à un jeu Consulter internet Communiquer par courriel ou par SMS	Durant les heures de classes	Durant les périodes non-structurées (pauses, dîner) Autorisé en classe dans le cadre d'un projet pédagogique encadré	
Utiliser son appareil dans un but pédagogique et comme outil de travail	En classe si l'utilisation n'a pas fait l'objet d'une approbation de l'enseignant	Autorisé en classe dans le cadre d'un projet pédagogique encadré	Permis pour les élèves bénéficiant d'une aide technologique prévue au plan d'intervention de l'élève
Utiliser son appareil comme outil lors d'évaluations	Lors des épreuves (ministérielle, commission scolaire et locales)	Dans le cadre d'un projet pédagogique encadré, l'utilisation peut être autorisée lors d'épreuves locales	
<p>Important lors des épreuves :</p> <p>L'élève devra laisser son appareil dans son casier ou L'élève devra remettre son appareil à l'enseignant et ce dès le début de l'épreuve</p> <p>En cohérence avec les normes et modalités de notre établissement, une omission à ce qui précède pourrait être considérée comme étant du plagiat</p>			

En tout temps, les intervenants de l'école se réservent le droit de procéder à la vérification de l'appareil.

Modalités d'application

Étape 1

L'appareil est confisqué pour une période de 48h. Les parents sont avisés. Si l'appareil est confisqué le jeudi, l'élève récupère son téléphone le lundi suivant.

Étape 2

L'appareil est confisqué pour une période de 5 jours d'école. Les parents sont avisés.

Étape 3

L'appareil est confisqué. Il est remis aux parents lors d'une rencontre obligatoire.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'École secondaire Émilien-Frenette s'est dotée d'un code de vie, approuvé par le Conseil d'Établissement, dans lequel le port de l'uniforme est obligatoire.

- ✓ Je porte les vêtements autorisés par l'école tels quels, sans modifications au style et sans ajout d'accessoires;
- ✓ Je respecte le code vestimentaire lors des sorties scolaires;
- ✓ Je porte la tenue vestimentaire exigée dès mon départ de la maison et ce, jusqu'au retour à mon domicile;
- ✓ Je porte sous le chandail de l'école, un t-shirt à manches longues ou courtes, uni, sans capuchon, ou une camisole. **Les couleurs acceptées sont le blanc, le noir et le gris;** Le vêtement ne doit pas dépasser au niveau de la taille;
- ✓ Je respecte la longueur minimale permise, soit aux genoux pour le bermuda et la jupe;
- ✓ Je porte des collants ou des bas portés en dessous des genoux. Les couleurs permises sont le blanc, le bleu, le noir et le gris;
- ✓ Je porte mon uniforme de façon décente, sans montrer mes sous-vêtements, et je le maintiens en bon état (sans déchirure);
- ✓ Je porte le costume d'éducation physique obligatoire sur tous les plateaux d'éducation physique;
- ✓ J'ai le visage et la tête découverts à l'intérieur de l'école;

- ✓ Lorsque les conditions climatiques le prescrivent, l'élève pourra porter sur le territoire des vêtements complémentaires;
- ✓ À son entrée dans l'école, l'élève se dirige immédiatement à son casier pour retirer les vêtements complémentaires. Si ce dernier ne peut se diriger immédiatement à son casier (durant le dîner par exemple), il devra tout de même retirer les vêtements complémentaires.

Lexique :

- **Vêtement complémentaire** : survêtement ne faisant pas partie dans la collection et qui vise à protéger l'élève des éléments climatiques. Sous le survêtement, il est impératif que l'élève porte l'uniforme.
 - ✓ Exemple : imperméable, tuque, manteau d'hiver, survêtement chaud...
 - ✓ Exemple : il serait interdit pour un élève de porter un jeans à la place du pantalon de l'uniforme

Vêtement de remplacement : type de vêtement compris ou non dans la collection qui ne vise pas la protection de l'élève des éléments climatiques.

- ✓ Exemple : jupes, jeans, short, T-shirt
- ✓ Exemple : l'élève se présente sur le territoire avec jeans et t-shirt du Canadien de Montréal